

U-4287

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
 Jean STEENSELS, Président du Conseil de
 Coordination

Date et signature : le 17/04/08
 Le Directeur
 GUY FOSTY

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

RECHERCHE ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES - NIVEAU 3

CODE DE L'U.F. (3) 610043U11E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 601
--------------------------------	--------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition du degré : (1) inférieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) qualification
- (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 610043UMEA	Code du domaine de formation : (4) 601
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	<u>Classement du(des) cours</u>		<u>Code U</u>		<u>Nombre de périodes</u>
		(2)	(4)	(2)	(5)	(2)
Expression manuelle		CS		H		24
Atelier		CS		H		72
2. <u>Part d'autonomie</u>		AUTO		P		24
				Total des périodes		120

v

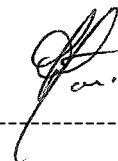
12. Réserve au Service d'inspection :a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 19.05.07

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

(2) A compléter

(3) Réserve à l' Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l' Administration)

RECHERCHE ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES - NIVEAU 3

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

Savoir mener à bien un processus de recherche.

L'unité de formation permettra à l'étudiant d'utiliser diverses techniques d'expression manuelle afin d'effectuer une recherche dans le but de réaliser une œuvre originale qui tendra à être en accord avec sa propre personne.

RECHERCHE ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES - NIVEAU 3

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. **Capacités**

L'étudiant sera capable dans le domaine des techniques d'expression manuelle, en respectant un sujet déterminé, les consignes données et les règles de sécurité, de réaliser une œuvre personnelle par interprétation des données présentes sur un document de référence.

2.2. **Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'UF " Expressions manuelles – niveau 2"

RECHERCHE ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES - NIVEAU 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU
LE REGROUPEMENT

Pas de recommandations particulières.

RECHERCHE ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES - NIVEAU 3

PROGRAMME

Afin de savoir mener à bien un processus de recherche, l'étudiant sera capable :

En technologie :

- de réunir et d'organiser les éléments nécessaires à sa recherche (documents, matériel, matériaux et espace de travail) en fonction du sujet, de la technique et du style choisis ;
- de prévoir une composition (organisation de l'œuvre) en fonction du plus grand nombre possible de paramètres (ex : valeurs, couleurs, lumière, volumes, perspective, fonctionnalités, etc.) ;
- d'observer et d'analyser la faisabilité du projet ;
- d'établir une cohérence des choix et de la justifier ;
- d'analyser et de sérier les options de réalisation en accord avec les objectifs définis ;
- de transformer les interactions régies par « l'intuition » en « intentions » réalisatrices ;
- d'évaluer le processus de recherche et d'en déduire des possibilités d'orientation plus en accord avec le(s) objectif(s) fixé(s) ;
- d'anticiper des risques éventuels, propres à la recherche et d'y adapter les normes de sécurité relatives aux différentes techniques, outils, machines et produits utilisés (toxicité,...) ;
- de conclure la recherche et, par analyse du résultat obtenu, d'en déduire des conclusions constructives.

En pratique :

- d'utiliser à bon escient et de façon autonome, les outils, les matières, les documents et les renseignements de référence pour réaliser une recherche qui tendra à être en accord avec sa propre personne et en fonction du but poursuivi;
- de maîtriser le geste et l'emploi de l'outil;
- de maîtriser la compatibilité des matériaux ainsi que la chimie des mélanges et des dilutions ;
- d'adapter ses choix au niveau de la composition, des valeurs, couleurs, lumière, volumes, perspective, fonctionnalités, etc.
- d'organiser sa recherche en fonction de critères de style préalablement établis et/ou de critères propres ;
- d'appliquer différentes techniques selon les intentions ;
- de tendre à la qualité technique et à un degré d'originalité dans sa recherche ;

- de corriger et/ou atténuer les erreurs techniques constatées ;
- d'opérer convivialement dans un contexte de travail en atelier et dans le respect d'autrui ;
- de respecter les règles de sécurité ainsi que celles de l'entretien du matériel et du respect de l'environnement.

Remarque d'ordre général

Il est évident que toutes les techniques d'expression manuelle ne peuvent être reprises dans le présent document. De même, il ne peut être envisagé qu'une trop grande quantité d'entre elles soient abordées au cours d'une seule UF.

Liste des techniques (établie à titre indicatif et non exhaustif).

- Peinture sur tissu et sur soie / peinture sur bois, sur verre, etc.
- Travaux d'aiguille (hors confection) / vitrail / sculpture / modelage / coulage (plâtre, résine, cire, ...) / papier mâché / collages / bijoux / gravure / sérigraphie / emballage / travail du bois, du cuir, de métaux divers / vannerie, tissage et macramé, etc.

RECHERCHE ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES - NIVEAU 3

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, **en respectant un sujet déterminé** et les règles de sécurité, d'effectuer une recherche personnelle aboutissant à une œuvre originale qui tendra à être en accord avec sa propre personne.

Pour déterminer le degré de maîtrise il sera tenu compte:

- du soin apporté au travail ;
- de la pertinence et de la justification des choix opérés ;
- de l'excellence et de la régularité apportées à la réalisation du travail ;
- du degré d'originalité et de personnalité dans la recherche.

RECHERCHE ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES - NIVEAU 3

PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS

Un enseignant ou un expert pouvant justifier d'une expérience spécifique d'au moins 3 ans dans les matières enseignées.